GUIDE D'UTILISATION

MENU EN LIGNE

COOP DE SOLIDARITÉ DU TOURNE-VENT

Table des matières

Table des matières

Chapitre 1 : Devenir Membre de la Coop 3

Vous n'êtes pas encore membre? 3

Chapitre 2 : Cotisation annuelle 4

Chapitre 3 : Commande mensuelle 6

FOIRE AUX QUESTIONS 11

Chapitre 1 : Devenir Membre de la Coop

Vous n'êtes pas encore membre?

Pour devenir membre de la Coop et avoir un accès à la plateforme, svp communiquez avec nous au : info@cooptournevent.com

Vous recevrez par la suite un courriel vous demandant de vous connecter à la plateforme afin de créer un mot de passe et ajouter vos informations personnelles.

Part sociale

Pour devenir membre de la Coop, les familles doivent souscrire à une part sociale de 10$.

Cette part sociale ne se paie qu'une seule fois, soit lors de l'adhésion de la famille à la Coop.

Une fois connecté à la plateforme, cliquez sur « Part sociale (Membres) » pour devenir membre. Suivez les instructions.

Chapitre 2 : Cotisation annuelle

À chaque début d'année scolaire, une cotisation annuelle de 5$ par enfant membre est exigée.

Prendre note que cette cotisation vous permet de bénéficier des tarifs membre.

Pour vous acquitter de ce paiement, cliquez sur « Cotisation annuelle ». Suivez les instructions.

Mon compte

Démo, Parent A

Status : Membre
Balance à payer : 0.00 $
Paiement en traitement : 0.00 $

Sélectionnez le nom de votre enfant afin d'accéder au menu calendrier pour commander ou annuler un repas.

Pour être membre de la Coop, les familles doivent souscrire à une part sociale de 10$. Cette part sociale ne se paie qu'une seule fois, soit lors de l'adhésion de la famille à la Coop.

De plus, le règlement de régie interne de la Coop prévoie qu'à chaque année, à l'occasion de la rentrée scolaire, une cotisation de 5$ par enfant est exigée.

Ainsi, afin de nous aider à garder nos dossiers à jour, nous vous demandons S.V.P. de bien vouloir mettre à jour vos informations via le formulaire de cette page.

- Enfant A Démo (0.00 $)
- Enfant B Démo (0.00 $)
- Commandes (archives)
- $ Part sociale (Membre)
- $ Cotisation annuelle
- Mettre à jour mes informations
- Identifiant et mot de passe

Chapitre 3 : Commande mensuelle

1. Allez au www.cooptournevent.com

2. Cliquez sur *Commander ici.*

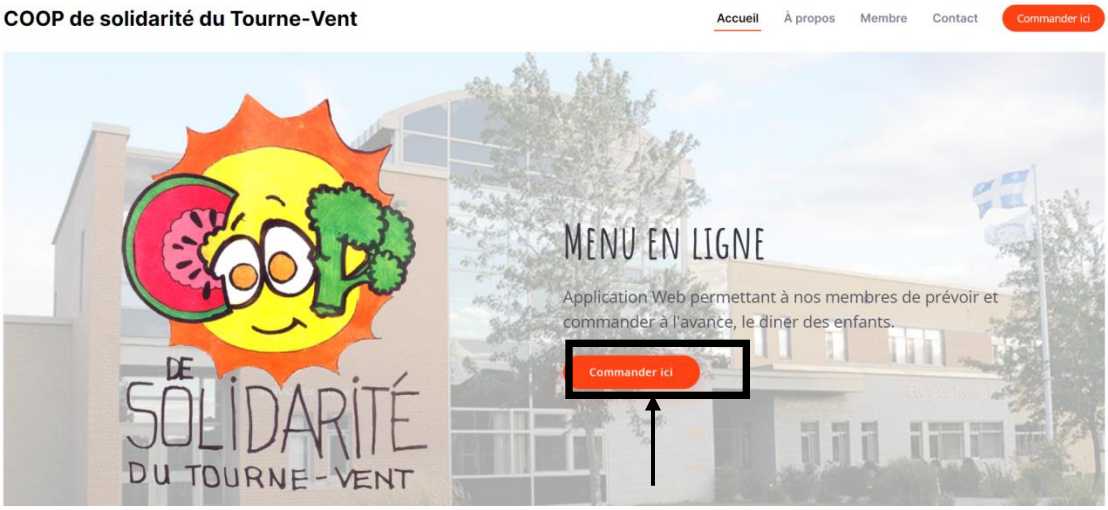

Notez que vous devez respecter la date limite pour la commande qui sera indiquée dans le courriel que vous recevrez de la Coop à chaque mois.

3. Vous devez sélectionner le nom d'un enfant pour accéder au choix de son menu.

4. Une fois arrivé sur le calendrier, sélectionnez le mois avec les flèches et cliquez ensuite sur *Commander un repas.*

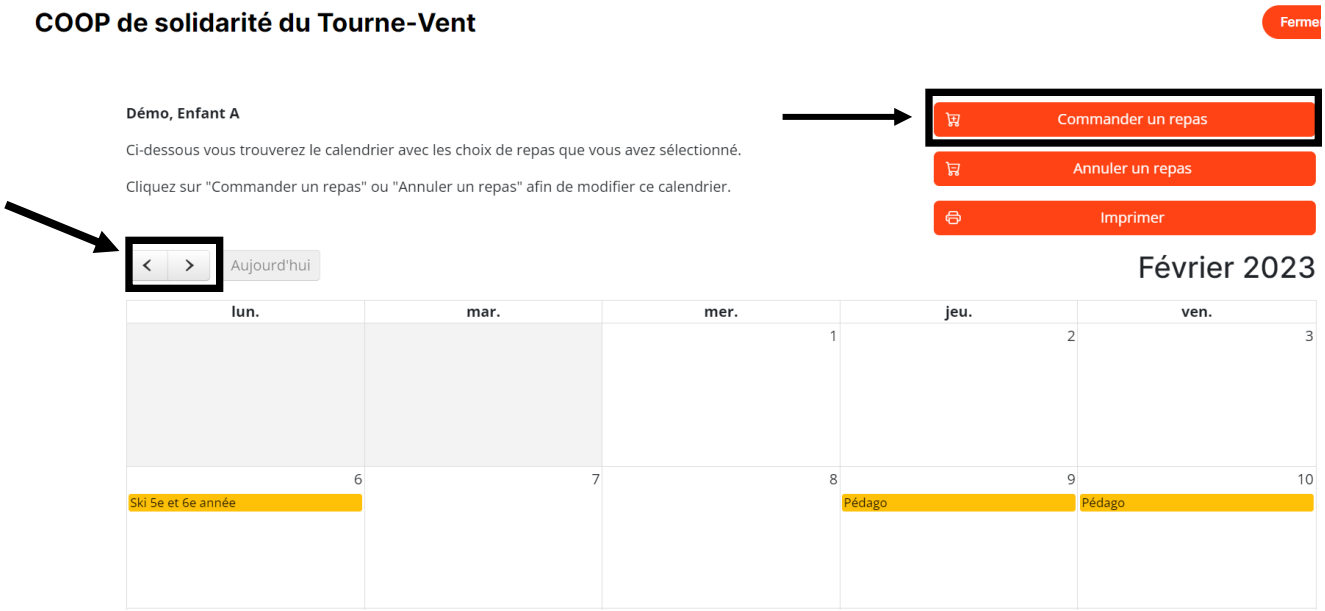

5. Cliquez sur une journée directement dans le calendrier. Les choix du repas apparaîtront et vous pourrez effectuer votre choix.

Dans cette situation, nous avons cliqué sur le lundi 13 mars pour avoir le choix du menu.

Notez que pour un repas « Grande portion », vous devez choisi le « Repas complet »**<u>ET</u>**« Repas grande portion ».

Une fois votre choix effectué, cliquez sur « *Confirmer* ».

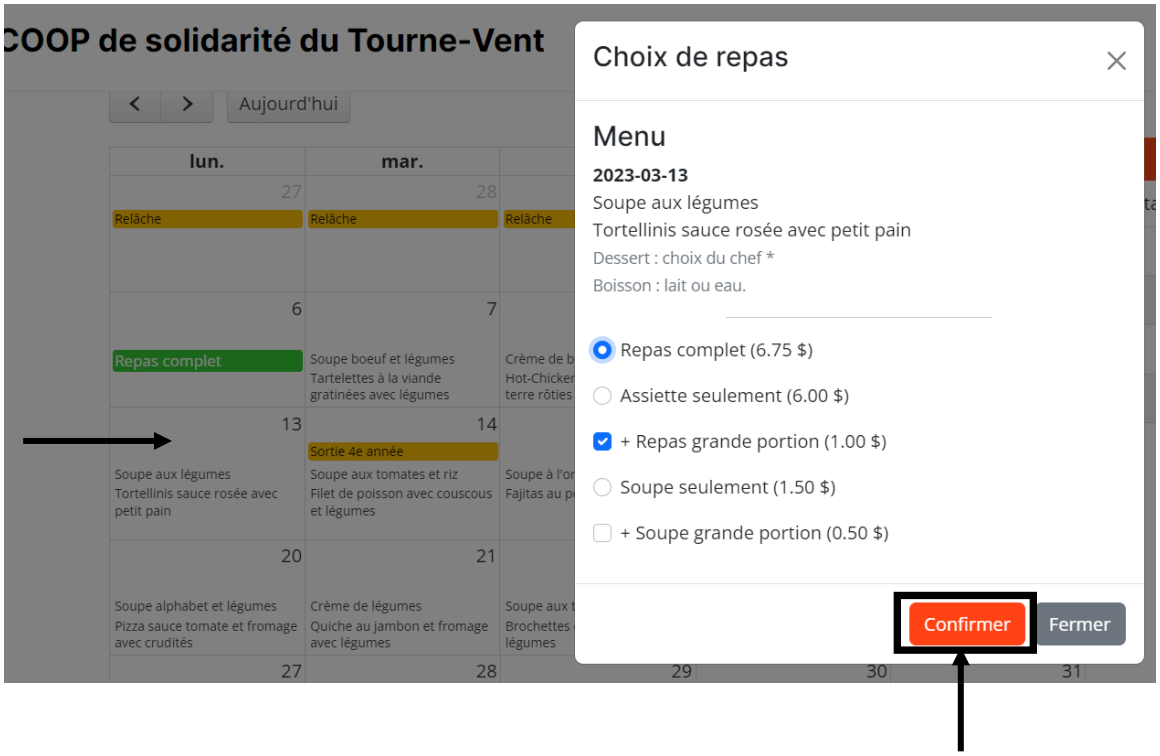

Répétez cette opération, pour chaque journée du calendrier où vous voulez placer une commande.

6. Une fois vos choix de repas terminés, vous verrez le total à la droite du calendrier. Vous pourrez cliquer sur « *Confirmer et commander* ».

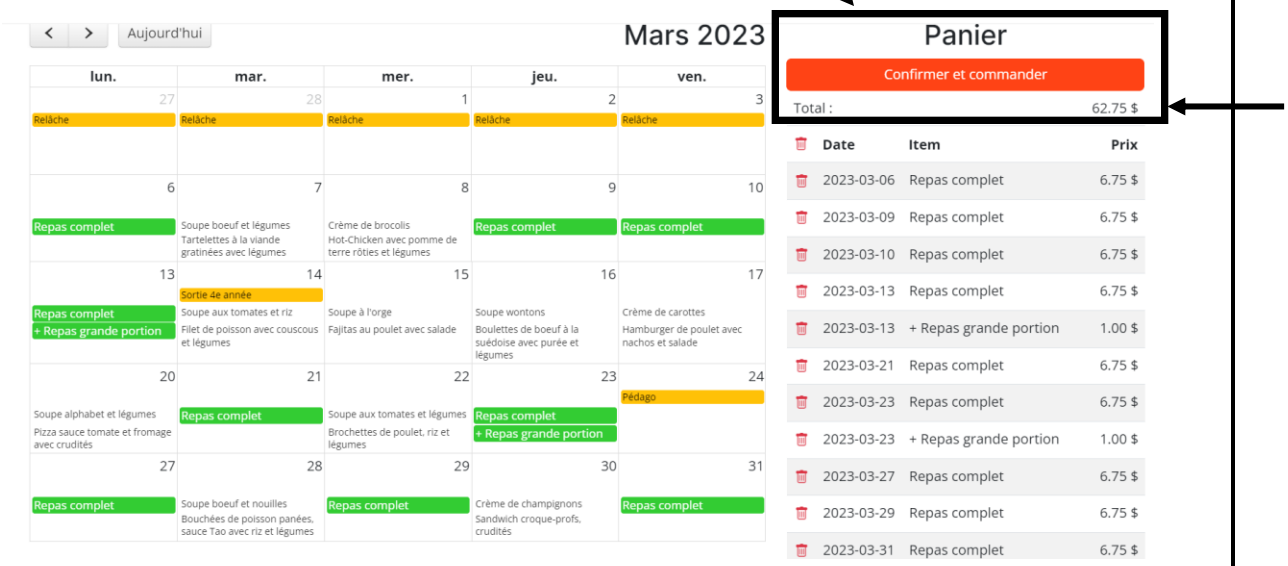

7. À cette étape, vous pouvez soit ajouter une nouvelle commande (si vous avez un autre enfant) ou passer à la caisse pour payer et finaliser votre commande.

8.A) Choix d’une autre enfant (nouvelle commande)

Vous devez choisir le nom du prochain enfant et refaire les étapes 4 à 7.

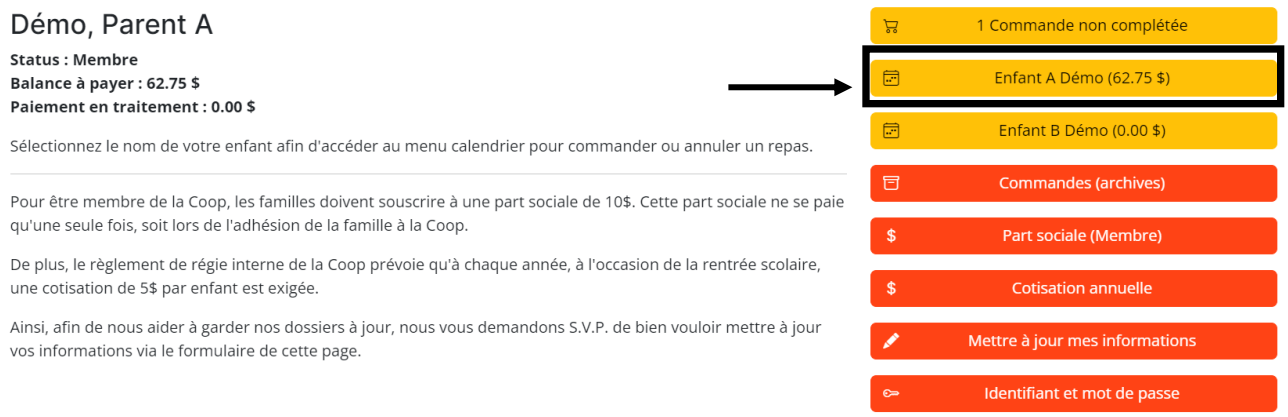

8.B) Vous désirez modifier votre commande ?

Vous pourrez au besoin modifier vos commandes en cliquant sur le panier à côté de chacune de vos commandes.

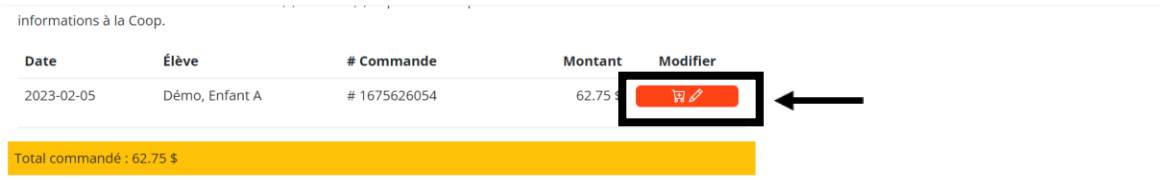

8.C) Finaliser votre commande (payer maintenant)

- Pour effectuer le paiement, prenez tout d'abord en note les informations qui devront être indiquées au virement Interac.
- Par la suite, cliquez sur votre banque / caisse pour procéder paiement via virement.

Votre commande sera finalisée uniquement une fois que le Virement Interac aura été complété.

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Est-ce que la COOP va continuer d'accepter les choix de repas ainsi que le paiement par chèque?

-La COOP du Tourne-Vent continuera d’accepter les choix de repas en format papier ainsi que le paiement par chèque jusqu’au mois de mai 2023 (menu de juin) afin de permettre aux parents de s’adapter à la nouvelle plateforme.

-Pour le choix du repas de septembre 2023, qui sera en fait au mois de juin, les commandes devront toutes être faites via la plateforme en ligne.

2. Si je dois annuler un repas pour la journée car mon enfant est malade et désire obtenir un crédit, quelle est la procédure?

Afin d’obtenir un crédit de repas suite à l’absence d’un enfant, toute annulation doit être faite au plus tard à 23h59 la veille. Le système étant mis à jour à minuit, tout demande faite après ne sera pas prise en compte donc aucun crédit ne sera appliqué.

Toute demande d'annulation/crédit (faite avant 23h59 la veille) sera visible sur votre compte afin d'être utilisé pour la prochaine commande.

Crédit disponible : 7.25 $ ←
Balance à payer : 0.00 $
Commande en traitement : 0.00 $
Paiement traitement : 0.00 $

5.Mon enfant est en garde partagé, comment procéder pour chacun des conjoints ?

Si l'adresse courriel des deux parents est présentement enregistrée avec la Coop, chacun aura son profil de connexion. Le profil des enfants sera partagé.

6.J'ai besoin d'un repas dépannage, comment procéder ?

Lorsque vous ajoutez un repas dépannage à moins de 5 jours ouvrables, selon la disponibilité, que vous soyez membre ou non :

- Soupe X 1,50 $
- Repas X 6,00 $
- Dessert X 1,00 $
- Breuvage X 1,00 $
- Repas complet X 8,25 $

*** Le dépannage pour le matin même doit cependant être fait par téléphone directement en appelant à la Coop au 450-645-2353 # 7 ***

7. Lorsqu'il y a une campagne de financement, où puis-je passer ma commande

Les campagnes de financement seront annoncés et disponible sur la plateforme

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez contacter la Coop aux informations indiquées dans la section *Informations* de la plateforme.